

La halte garderie itinérante

1,2,3 Soleil

des cantons de Lombez, Samatan et

Saramon

Sommaire

1. L'historique de la création de la halte garderie itinérante

2. L'association 1,2,3 Soleil

- B. Le rôle de chaque partenaire dans le projet
- C. Les statuts de l'association
- D. L'organigramme
- E. La convention collective de l'association : la SNAECSO

1. Présentation du projet de la halte-garderie

- A. Ses objectifs
- B. Son originalité
- C. Ses moyens
- D. Son fonctionnement
- E. Son projet pédagogique et son règlement intérieur
- F. Son budget

2. Les conseils à donner

3. Quelques photos

4. Annexes

- A. Le cahier des charges
- B. Les statuts de l'association
- C. Les prospectus et affiches

I. l'historique de la création de la halte garderie

1994 : A la demande rééditée des parents de jeunes enfants sollicitant un mode de garde collectif et occasionnel, constatant que les assistantes maternelles sont surchargées, les services sociaux CAF et Conseil Général s'associent pour mener une étude sur les besoins de garde.

Les travailleurs sociaux enclenchent donc une enquête auprès du public concerné et des élus et élaborent un questionnaire :

Les résultats : 76% des parents veulent un mode de garde collectif. 57,5% des assistantes maternelles veulent un lieu de rencontre et d'animation pour elles et les enfants qu'elles ont en garde

1996 : Suite à cette étude qui se révèle positive, les travailleurs sociaux décident de rencontrer les élus et élaborer avec l'aide des parents et des assistantes maternelles le projet de relais itinérant d'information des modes de garde et d'animation auprès des enfants.

1997 : La CAF décide de mettre à disposition une éducatrice de jeunes enfants pour animer les rencontres parents-enfants et assistantes maternelles, afin de démontrer aux élus qu'une demande en matière de structure petite enfance existe sur leur secteur. Cette mise à disposition, faite par la CAF, qui est un partenaire joue dans l'élaboration du projet un rôle primordial en tant que soutien technique, et financier, permet de :

- créer le 7 Octobre 97 l'association, composée de parents et d'assistantes maternelles.

- donner naissance à l'idée de mettre en place :

- un relais assistantes maternelles
- une halte garderie itinérante

Décembre 1997 : les communes concernées signent le contrat enfance avec la CAF.

Mai 1998 : Cet outil financier leur permettant, ainsi, de créer en premier le relais assistantes maternelles.

Parallèlement, les travailleurs sociaux, les élus et l'association se mettent à chercher des solutions financières pour la création de la halte garderie itinérante.

- Rencontre avec les responsables des contrats de terroir et présentation du projet.
- Montage du dossier financier pour les demandes de subventions par l'association avec le soutien technique de la CAF.
- Recherche de sponsors.

Le travail effectué par l'ensemble des partenaires s'avère très positif.

L'achat du bus aménagé en halte garderie est couvert par l'ensemble des subventions attribuées :

CAF :	180 000 F
REGION :	80 000 F
CONSEIL GENERAL :	80 000 F
ETAT :	46 712 F
CAISSE D'EPARGNE :	Prêt à taux 0% +prise en charge de la publicité du bus
CREDIT AGRICOLE :	30 000 F
MSA :	5 000 F
INTERMARCHE DE LOMBEZ :	5 000 F
CHATEAU DE BARBET :	1 000 F

Les financements ayant été trouvés, la création de la halte garderie itinérante se concrétise par :

Mai 1999: un voyage à Grenoble de l'association pour visiter trois halte garderie itinérantes

- La visite des locaux pour la halte garderie par le service de PMI
- La mise sur pied du cahier des charges par l'association (voir annexe 1)
- La détermination du profil du personnel :
 - La responsable : Educatrice de jeunes enfants en emploi jeunes
 - L'auxiliaire petite enfance sans diplôme spécifique mais avec de l'expérience

Novembre 99, l'appel d'offre auprès des constructeurs est lancé. Après plusieurs négociations, l'ensemble des partenaires choisit de commander le bus à la société FEMIL du Tarn, qui est la plus compétitive.

Pendant ce temps, le relais assistantes maternelles par ses activités :

- Faire connaître la mise en place de la halte garderie itinérante et d'en expliquer son fonctionnement
- Fidéliser à l'avance les parents intéressés par ce mode d'accueil et de rassurer les assistantes maternelles sur le fait que la halte garderie n'est pas une concurrence.
- Informer les différents partenaires sur l'ouverture de cette structure petite enfance

- **Janvier 2000**, les élus décident de faire partie de l'association. Ainsi les statuts sont modifiés et le conseil d'administration est constitué de 4 collèges :

- Le collège des habitants et des usagers (parents, assistantes maternelles)
- Le collège des représentants des collectivités locales (les élus)
- Le collège du personnel
- Le collège des membres d'honneur (annexe 2)

De Février en mars 2000, trois visites dans le Tarn sont organisées pour suivre la construction du bébébus halte garderie.

Mars 2000 : les élus votent le budget de fonctionnement de la halte garderie et recrute le personnel avec l'association, les élus et la CAF.

La responsable est choisie, ainsi que l'auxiliaire petite enfance, habitant les cantons concernés, car il paraît primordial qu'elles connaissent bien le milieu rural et associatif.

La seconde personne étant l'ancienne présidente d '1, 2, 3 Soleil et ayant participé à la mise en place du projet, est garante des objectifs de départ.

Juin 2000 : la halte garderie itinérante voit le jour, dans les meilleures conditions. Dès le début, la halte garderie itinérante connaît une bonne fréquentation grâce à la publicité faite par l'association au relais qui a préparé le terrain pendant deux ans, à la CAF qui a été porteuse du projet jusqu'à sa création et au soutien de l'ensemble des partenaires.

II. L'ASSOCIATION 1,2,3 Soleil

A.) Le rôle de chaque partenaire dans le projet

L'association 1,2,3 Soleil a pour but :

-de promouvoir un lieu d'échanges et de rencontres entre enfants ,parents et assistantes maternelles

-de proposer aux familles des communes environnantes un mode d'accueil collectif de 0 à 6 ans, quelque soit le revenu

-Son rôle est d'être, aussi, le point de référence en matière de petite enfance et d'être ainsi l' interlocuteur direct des parents, des assistantes maternelles et des enfants.

-C'est l' association qui gère le relais assistantes maternelles et la halte garderie itinérante et agit sur le terrain en :

- gérant le personnel
- faisant la publicité

- planifiant les démarches à suivre ou les orientations à prendre en collaboration avec le personnel, les élus et la C A F
- travaillant avec les différents partenaires
- garantissant la réponse aux demandes des parents et des assistantes maternelles

Les communes

- Elles sont actrices au niveau du fonctionnement des deux structures petites enfance (Relais et halte) en faisant valider auprès de leur conseil municipal chaque décision et en finançant les structures 1,2,3 Soleil avec la CAF du Gers
- Elles sont aussi une aide pour l'association en mettant à disposition des locaux

La caisse d'Allocations Familiales

Son rôle est d'être le moteur dans le suivi de la création de la halte garderie itinérante et de sa mise en place et de soutenir techniquement l'ensemble des partenaires dans cette démarche.

Elle assure, aussi, le suivi de l'évolution du relais assistantes maternelles et a un rôle d'adéquation entre l'offre et la demande en apportant un soutien financier et des solutions aux problèmes rencontrés.

B)Les statuts de l'association (annexe 2)

C) L'organigramme

D)La convention collective de l'associative :la SNAEC SO

III PRESENTATION DU PROJET DE LA HALTE GARDERIE

Suite à la création du Relais Assistantes Maternelles en mai 1998, l'association « 1,2,3 Soleil » a mis en place la halte garderie itinérante en juin 2000.

Quatre communes ont été ciblées pour son implantation :

- Lombez
- Samatan
- Saramon
- Tournan

Le projet consiste en l'achat d'un bus spécifiquement aménagé et l'embauche de personnel qualifié offrant ainsi sur les différentes communes un accueil de qualité en faveur de la petite enfance.

B) Les objectifs :

Ce service permet :

Aux enfants de moins de 6ans d'accéder à un lieu de vie, un espace jeux, d'éveil psychomoteur, de rencontre et socialisation (préparation à l'école maternelle).

Aux parents :

De bénéficier d'une halte-garderie de qualité

D'accéder à l'information sur les modes de garde à domicile.

De rompre l'isolement lorsque ces derniers sont des nouveaux arrivants sur la commune.

D'avoir des échanges entre parents et professionnels de la petite enfance.

De créer une dynamique rurale.

Aux communes qui ne peuvent pas faire face aux frais de mise en place d'une telle structure, de bénéficier d'un équipement agréé et moins onéreux, de moduler la fréquence en fonction de la demande. Grâce à ce type de service les communes peuvent lutter contre la désertification des zones rurales ,notamment par la création d'emploi.

SON FONCTIONNEMENT

Il s'effectue à l'aide d'un camping car spécialement aménagé dans l'accueil de la petite enfance. Il stationne dans les communes à proximité d'un local aménagé ce qui permet :

D'accueillir les enfants dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène.

De s'adapter à chaque besoin local.

De ne pas immobiliser un local mais de laisser ces derniers polyvalents.

Au niveau du personnel ,deux professionnelles petite enfance ont été embauchées.

Ainsi nos communes rurales dépourvues de mode de garde bénéficient aujourd'hui d'un équipement parfaitement adapté aux jeunes enfants.

B) Son originalité

Le bébébus a la capacité de se déplacer sur neuf communes qui en font la demande. Cette possibilité de s'adapter à la demande permet au projet d'évoluer en fonction des besoins et données économiques.

Le bébébus peut aussi, être mis à disposition d'associations qui en font la demande pour mettre en place une halte garderie ponctuelle lors, par exemple :

- d' un festival de musique
- d' un festival pour enfants
- d' un rallye.

Bien entendu, la caractéristique exceptionnelle de ce projet réside dans la fonction itinérante du bus de ses possibilités de prendre en compte les demandes locales y compris pour les plus petits villages.

L'équipe de professionnels et l'équipement vont vers l'enfant et non pas le contraire.

C) Ses moyens

LES MOYENS COMMERCIAUX

- ❖ Prix de revient :14,33 euros /heure
- ❖ Barème participation /famille :1,3 euros/heure/enfant
- ❖ Campagne de communication :
 - émission radio (RTL, Sud radio...)
 - édition d'affiches
 - de plaquettes d'info
 - informations dans des lieux stratégiques (écoles, foyers ruraux, mairies...)
 - annonces dans les différents journaux (Figaro, Dépêche, Sud ouest)
 - passage à la télévision (TF1,France2)

Les parents attendent ce service depuis longtemps.

LES MOYENS DE PRODUCTION

a) Les locaux

Quatre salles ont été mises à disposition par les mairies pour accueillir la halte-garderie itinérante.

A SAMATAN :la salle de l'école

A LOMBEZ : la salle du gymnase

A SARAMON : la salle du foyer rural

A TOURNAN : la salle des fêtes

(voir plan des salles annexe 8)

b) L'aménagement du bus

Constitution extérieure du bus :

En partie arrière :

- Un auvent en panneaux rigides-ouverture à 90° avec blocage en position
- Un store qui coiffe les 2 vantaux(toile PVC imperméable).

Une porte d'accès :

- Coté droit à l'avant équipé d'un marchepied escamotable.

Des fenêtres à vitre coulissantes équipés de volets isothermes et de moustiquaires/

1-salle d'accueil /salon

2-cuisine/change

Des hublots situés en dortoir avec rideaux occultants (1 par lit)Diam :280

1 hublot sur la porte arrière ou baie vitrée fixe

2 velux

La ventilation par aération basse et lanterneaux :

- 1 salle de change /cuisine
- 1salle de jeux
- 1 dortoir

Climatisation:

- assurée par un appareil silencieux qui fait le chaud et le froid.

Constitution intérieure du bus :

La cellule est constituée de 3 espaces :

- espace jeux
- salle de change :cabinet de toilette :cuisine
- dortoir 6 lits.

a)Espace accueil-salon

Banquette revêtue de coussins déhoussables, .

Table 600x450.

b)Rangement

Placard sur toute la hauteur

Etagère intérieure fermée par 2 portes, pas de niche, ni de penderie

Sécurité au niveau des boutons.

c)Salle de change

Table à langer 1000x600 à hauteur de 90/95cm, équipée à coté d'une douche surélevée, avec mitigeur.

Poubelle encastrée à la hauteur du plan de travail. Prévoir espace panier à linge sale +tiroir de rangement ou placard.

Lavabo encastré pour les enfants+dérouleuse papier.

Porte serviettes

Porte-savon.

d)Coin cuisine

Meuble cuisine comprenant un évier avec plan de travail, meubles de rangement bas et haut (étagères avec porte), une poubelle, un frigo, un micro ondes.

e)Coin dortoir

Espace séparé par la cuisine par une porte coulissante.

Six couchettes(1000x600) accessibles, face à face avec des matelas mousse.

Dessous, tiroir à roulettes pour rangement.

Tabouret 70cm sur 20cm pour coucher les enfants.

Filets protecteur en plastique.

Un store qui coiffe les 2 vantaux (toile P V C imperméable).

Une porte d' accès :

Porte d' accès principale en face arrière avec un escalier amovible (matériel léger), équipée d' une rampe prévoyant une main courante pour enfants(50 cm).

Une porte de secours :

Côté droit à l'avant équipé d'un marchepied escamotable.

Des fenêtres à vitres coulissantes équipées de volets isothermes et de moustiquaires :

1salle d' accueil - salon

2 cuisine - change

Des hublots situés en dortoir avec rideaux occultants (1 par lit) Diam :280

1 hublot sur la porte arrière ou baie vitrée fixe

2 velux

La ventilation par aération basse et lanterneaux :

1 salle de change/ cuisine

1 salle de jeux

1 dortoir

Climatisation :

Assurée par un appareil silencieux qui fait le chaud et le froid.

LES MOYENS HUMAINS

Le personnel

1 responsable de la halte- garderie Educatrice de Jeune Enfants
1 personne qualifiée petite enfance
1 référente pour journée continue sur place

Les partenaires

Les municipalités

La caisse d' allocations Familiales

Le Conseil Général (services PMI- DSD)

Association « 1,2,3 Soleil »

Le public

12 places d' accueil d'enfants de moins de 3 mois à 6 ans, dont 4 places maximum pour les moins de 7 mois en même temps.

Accueil à la journée continue pour 6 places maximum sur un temps inférieur à 6 heures par enfant .

L'équipe

En conformité, à la réglementation

En plus sur le temps prévu à la journée continue, une troisième personne est présente entre 12 heures et 13 heures.

Le projet pédagogique

Il sera constitué par l'équipe encadrant

Il répondra aux objectifs fixés et mettra en relief la fonction d'adaptation.

La convention

Le personnel sera rattaché à la convention collective SNAECSO(voir annexe 9)

D) Fonctionnement de la halte garderie

Elle accueille, à l'aide d'un véhicule itinérant équipé en halte garderie les enfants de 3 mois à 6ans, à l'heure ou en journée continue de 9 H à 16H30.

Ce véhicule comprend :

- Une salle d'accueil
- Un lave mains
- Une douche
- Une table à langer
- Un sanitaire enfant
- Une kitchenette
- Un dortoir avec couchettes

Pour fonctionner, il est nécessaire de raccorder ce véhicule à une salle communale pour l'accueil et le jeu.

Ainsi, nous sommes présentes :

- Le **lundi** à LOMBEZ à la salle polyvalente, juxtaposée au gymnase de 9H à 16H30
- Le **mardi** à TOURNAN à la salle des fêtes puis à SIMORRE (lorsque la salle en construction au stade sera achevée) de 9H à 12H15
- Le **mercredi** à SAMATAN à la salle de l'école maternelle de 9H à 16H30
- Le **jeudi** à SARAMON à la salle du foyer rural de 9H à 12H15

Coût :

-Famille demeurant dans les cantons de Lombez, Samatan et Saramon :

- 8F par heure et par enfant (1.3Euros)
- 50F pour une journée continue(8 Euros)

-Famille ne demeurant pas dans les cantons concernés :

- 10F par heure et par enfant(1.9 Euros)
- 60F pour une journée continue(10 Euros)

De plus, une adhésion à l'association est demandée chaque année, son prix s'élève à 50F. Le paiement s'effectue par carte, en vente à la halte garderie. Toute demi heure commencée est due.

Inscription

Elle se fait auprès de la personne responsable de la structure aux horaires indiquées précédemment, qui correspondent aux horaires d'ouverture.

Pour l'inscription, les parents doivent se munir :

- du carnet de santé de l'enfant
- du numéro d'allocataire.

Contact pour inscriptions et renseignements 06 72 589 689

LE DOSSIER FINANCIER

LE BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	RECETTES
Bus Citroën Jumper 35 M Diesel 116 200 Rétroviseurs grande largeur 580 Transformation châssis Altro 19 650 Construction d'une cellule 82 500 Climatisation Cal 6401 8 800 <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> Sous Total 227 730 HT	-Subventions contrat de Terroir Région 80 000 Département 80 000 Etat 46 000 <hr style="width: 20%; margin-left: auto; margin-right: 0;"/> Sous Total 206 000
Aménagement et équipement intérieur du bus 188 550HT Achats(jeux, équipement Minimum des salles) 124 720HT	Subvention Caisse d'Allocations Familiales 180 000 Subvention MSA 5 000 Subvention sponsors 50 000 (Crédit agricole, Caisse d'épargne) Subvention VIVENDI 100 000 Prise en compte des délais du HT
TOTAL 541 000HT	TOTAL 541 000HT